

I

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au
Vice-ministre de l'Économie et du Plan du Cameroun*

Ottawa, le 26 mai 1982

LAE 0529

Monsieur le Vice-Ministre,

Au moment de procéder à la signature de la Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République unie du Cameroun en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, j'ai l'honneur de vous proposer de considérer que dans l'éventualité où la République unie du Cameroun concluerait, après ce jour, une Convention fiscale avec un pays tiers dans laquelle des taux de retenue à la source sur les dividendes, intérêts ou redevances seraient inférieurs aux taux de 20 pour cent, ces taux seraient automatiquement appliqués aux paiements de dividendes, d'intérêts ou de redevances, selon le cas, qu'un résident du Canada reçoit d'un résident du Cameroun.

Je vous serais très obligé de bien vouloir donner votre assentiment à cette proposition, étant entendu que la présente lettre et votre réponse seront considérées comme constituant sur ce point l'accord de nos deux Gouvernements.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Ministre, les assurances de ma très haute considération.

MARK MACGUIGAN
*Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures*

Monsieur Pierre-Désiré Engo
Vice-ministre de l'Économie et du Plan
de la République unie du Cameroun